

INFO MAI 2023

PRÉVENTION & GESTION des déchets



Pierre Paterne, Vice-président de la Communauté de communes du Pays sabolien, en charge de l'environnement

Édito

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes du Pays sabolien est engagée dans une politique environnementale forte et s'est fixée un objectif ambitieux pour réduire la production et mieux valoriser les déchets sur son territoire.

Nous comptons sur vous pour l'atteindre et nous accompagnerons vos efforts.

Au quotidien, nous devons répondre aux enjeux environnementaux tout en maîtrisant les coûts de collecte et de traitement des déchets. Les charges (carburant, coût de l'énergie, traitement des déchets, taxe, etc.) augmentent régulièrement (18% cette année) et pourtant nous devons continuer à optimiser, investir et moderniser ce service public.

En 2023, la dynamique continue

À la déchèterie, trier plus et mieux

De nouvelles filières de tri arrivent en déchèterie (filière outils de jardin, objets de sport, etc...) : demandez aux agents d'accueil, ils vous guideront sur la bonne filière pour déposer vos déchets.

Nous allons lancer la modernisation de la déchèterie pour améliorer l'accueil des usagers, pour répondre à des obligations légales de mise en sécurité et également pour réguler sa fréquentation.

À chacun son bac jaune

Le 1^{er} janvier 2024 marquera le début de la collecte par bacs jaunes qui seront distribués devant chez vous, au cours du 4^e trimestre 2023. Seul le contenant change (fini les sacs), les consignes restent les mêmes : tous les emballages et papiers se trient !

Organisation des tournées de collectes

Une étude pour optimiser l'organisation des collectes est lancée : les tournées vont être réorganisées à partir du 1^{er} janvier 2024. Pourquoi ? La mise en place des bacs jaunes entraîne un temps de collecte supplémentaire. Aussi, de nouveaux circuits vont être mis en place avec, nous l'espérons, une réduction du kilométrage parcouru par nos camions et de l'émission de gaz à effet de serre.

Échanger avec vous sur l'avenir

Nous souhaitons dialoguer avec vous sur l'avenir du service de « prévention et gestion des déchets ». 3 temps d'échanges sont organisés au mois de juin 2023 sur les communes d'Auvers-le-Hamon, Solesmes et Précigné. Nous répondrons à vos questions : Comment mon bac jaune va être distribué ? Comment puis-je réduire le volume de ma poubelle ? Quelles sont les consignes de tri ? Que deviennent mes déchets une fois triés ? Comment pourrais-je accéder à la déchèterie ? Que dois-je faire pour obtenir un composteur ? Comment moins produire de déchets, mieux trier et mieux composter ? Et bien d'autres ...

La Communauté de communes du Pays sabolien vous informe et vous accompagne pour qu'ensemble nous fassions de ces projets, essentiels à la préservation de notre environnement, une réussite.

Planning des réunions d'échange

- Mardi 13 juin à 18h30
 Précigné
- Jeudi 15 juin à 18h
 Solesmes
- Jeudi 22 juin à 18h30
 Auvers-le-Hamon

www.payssabolien.fr



















L'or vert du jardin

Tailles de haie, tontes de gazon, feuilles mortes sont de véritables ressources dans le jardin, on parle d'or vert. Les broyer à domicile présente un triple avantage : diminuer le volume des déchets produits, permettre leur réemploi sous forme de paillage ou de compostage et éviter les allers-retours en déchèterie. De plus, ils permettent de diminuer l'arrosage, protéger et nourrir les sols et les plantes.

Le jardinage au naturel fait de plus en plus d'adeptes. Une de ses valeurs est le retour à la terre des biodéchets de jardin et de cuisine.

Afin de limiter l'enfouissement des déchets, et préserver l'environnement, jardiner au naturel prend tout son sens sur notre territoire rural.

Alors oui ! On accepte les déchets verts en déchèterie, mais nous vous encourageons à les garder chez vous.

Comment broyer?

- > AVEC UNE TONDEUSE : les feuilles mortes ou fraîches et les tailles de haies de moins d'un cm.
- > AVEC UN BROYEUR: les tailles de haies et les branches avec ou sans leur
- > ET APRÈS ? Utilisez le broyat comme paillage au pied de vos plantes, arbres et arbustes ou comme apport sec pour le composteur.

Combien coûte le dépôt de déchets verts ?

Le coût d'une remorque de déchets verts (environ 1m³) apportée à la déchèterie représente 15 € TTC pour la Communauté de communes du Pays sabolien. Ce coût se répercute nécessairement sur la facture de la redevance « déchets ».

Les astuces de Damien :

Pratiquez le mulching

Plutôt que de déposer vos déchets de tonte à la déchèterie, laissez-les sur votre terrain. Ils se comporteront comme un paillis protecteur contre la sècheresse et un engrais naturel gratuit. Vous pouvez également en déposer une petite partie dans votre composteur ou en paillage.

Un coffre bien trié : du temps gagné

Un coffre (ou une remorque) bien rempli et trié en amont à domicile permet un déchargement beaucoup plus rapide sur site et par conséquent, un temps d'attente diminué pour les usagers suivants, et moins de passages en déchèterie.

TRI: BONS GESTES À ADOPTER



Déposez TOUS vos emballages dans les bacs jaunes en vrac ou dans les sacs jaunes, sans les imbriquer les uns dans les autres.

L'eau est précieuse : inutile de les laver, il suffit de bien les vider.

Et si on parlait des biodéchets ?



En moyenne, les biodéchets (épluchures, restes alimentaires, sopalin) représentent près d'un tiers de ce que nous jetons. Dans la poubelle, c'est l'équivalent de 30 à 50 kg par habitant chaque année. Ces déchets peuvent être déposés dans un composteur. Associés à du feuillage et à du petit branchage, ils vous permettront d'obtenir du compost. Ce dernier pourra fertiliser votre terrain/jardin et enrichira le terreau de vos jardinières.

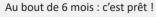


La Communauté de communes vous propose un composteur au tarif de 17 € (composteurs individuels) ou 23 € (composteurs collectifs).

Composter ses biodéchets : quelle recette ?



Dans votre composteur, mettez un tiers de déchets secs (feuilles, branches, sopalin...) et deux tiers de déchets humides (épluchures ...). Aérez en remuant de temps en temps et surveillez l'humidité.





Et après ? Prélevez le compost mûr au fond du composteur, en vidant temporairement le haut ou en ouvrant le bas et utilisez-le au potager ou au pied des arbres.



1 personne = 70 kg de biodéchets alimentaires / an, soit 8 kg de compost environ

www.payssabolien.fr













